



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050395

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 13/05/2026 15H59 C:000032 I:30108
V/REF : 1063608
V/Email reçu le Mercredi 13/05/2026 à 15H59

SELON DEVIS N° 6050050

V/REF.IMM. 2406 - 2019

IMMEUBLE : RUE DES BONS ENFANTS
17 RUE DES BONS ENFANTS
01000 BOURG EN BRESSE

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 26 Mai 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 17 RUE DES BONS ENFANTS - BOURG - MR DOUMBIA 0780595091 - LOGT 1011 -
ETG 1

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°6050050 DU 12/05/2026
D UN MONTANT DE 931,93 EUROS HT

Donneur d'ordre : M. I. DOUKOURE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

=====

ACCORD SUR DEVIS
DEPLACEMENT DU VEHICULE ET DU PERSONNEL
CREATION D'UNE TRAPPE DE VISITE AU NIVEAU DU LAVABO DE LA SALLE DE BAIN
SUR LA FAIENCE
MISE EN PLACE D'UN TE DE VISITE SUR L'EVACUATION EN DN 40
CURAGE DE LA CANALISATION JUSQU'AU PIED DE CHUTE
REMPLACEMENT DE LA BONDE DE L'EVIER
REPRISE DES EVACUATIONS VISIBLE EN DN 40 DEPUIS L'EVIER
TEST ECOULEMENT ET ETANCHEITE
NETTOYAGE CHANTIER
NOTRE INTERVENTION DU 21 MAI 2026 :
OUVERTURE DU MUR POUR ACCES BRAS DE COLONNE
COUPURE DE L'EVACUATION POUR PERMETTRE LE DEBOUCHAGE
DEBOUCHAGE DEPUIS LE BRAS DE COLONNE
POSE D'UN BOUCHON DE VISITE
BOUCHON CAUSE PAR DE LA GRAISSE EN PARTIE PRIVATIVE
CREATION DE 2 TRAPPES DE VISITE 30X30 ET 50X50
CONTRÔLE DES ÉCOULEMENTS

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 22/05/26 à 17H35 M. B Stockmar

EXECUTION DU DEVIS SOUS RESERVE DE L'ACCESSIBILITE DES EVACUATIONS APRES
OUVERTURE DE LA TRAPPE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050395

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritres (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	46,80	46,80
1,00	PL00013-Rempl.siphon évier à joint intégr	41,60	41,60
6,00	PL00082-Pose de ML de tube PVC	41,60	249,60
4,00	PL00004-H(s) création de trappe	41,60	166,40
1,00	PL00075-Rempl.Siphon simpl/doub.Dn40 Pvc	20,80	20,80
3,00	CU0001-H(s)curage >1er tampon collecteur	121,71	365,13
1,00	PL00012-Rempl.bonde à bouchon plastique	41,60	41,60
TOTAL H.T.			931,93
T.V.A. a 10,00%			93,19
TOTAL T.T.C.En EURO			1025,12

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050395

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1063608 du 13/05/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR DOUMBIA MOUSSA
17 RUE DES BONS ENFANTS
01000 BOURG EN BRESSE

Référence de la Demande

N°: 898 942 du 13/04/2026

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61513100

Téléphone : 07.80.59.50.91

02406-00001-00001-00011 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 31/10/2025

Délai

Date limite exécution : 28/05/2026

Observations

Pour toute question voir avec M.Doukouré 07.62.40.99.89

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Travaux selon devis 6050050	1,00	931,93	931,93	93,19	1 025,12
Total H.T.					931,93
Total TVA					93,19
Total TTC					1 025,12

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DOUKOURE Ibrahima le 13/05/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence
Romuato RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **17 RUE DES BONS ENFANTS 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **13/05/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1063608